



Rapport de situation sur le renforcement des capacités institutionnelles nationales pour l'élaboration de politiques de santé fondée sur des bases factuelles

Introduction

1. L'élaboration de politiques fondée sur des bases factuelles est essentielle pour réaliser les objectifs de développement durable et la couverture sanitaire universelle, et son importance est mise en exergue régulièrement dans les stratégies mondiales de l'OMS, ainsi que dans le treizième programme général de travail pour la période 2019-2023. Toutefois, il peut être difficile pour les pays d'obtenir et d'utiliser des données factuelles de haute qualité.

2. Au fil des ans, l'OMS a pris des mesures importantes pour renforcer l'élaboration de politiques fondée sur des bases factuelles dans les États Membres. Dans la Région de l'OMS pour la Méditerranée orientale, ces efforts se sont intensifiés depuis 2015. Suite à une discussion lors d'une réunion technique qui précédait le Comité régional en octobre 2017, la soixante-quatrième session du Comité régional de la Méditerranée orientale a, une fois de plus, reconnu l'importance d'élaborer des politiques reposant sur des bases factuelles. Dans la résolution EM/RC64/R.1, il a été demandé à l'OMS « d'instaurer des mécanismes régionaux pour permettre de réduire l'écart creusé entre les institutions de recherche concernées et les responsables de l'élaboration de politiques, de convertir les données de recherche en déclarations de politique de santé, et de soutenir la mise en place de mécanismes nationaux ».

3. Cette résolution a été suivie de nouveaux travaux, qui ont abouti à la présentation du document technique EM/RC66/6 lors de la soixante-sixième session du Comité régional en 2019. Ce document portait essentiellement sur le renforcement des capacités institutionnelles nationales pour l'élaboration de politiques reposant sur des bases factuelles dans le domaine de la santé, et proposait un cadre d'action pour la Région.¹ Dans une résolution qui fait date (EM/RC66/R.5), le cadre d'action visant à améliorer les capacités institutionnelles nationales à utiliser les données factuelles pour l'élaboration des politiques de santé dans la Région de la Méditerranée orientale a été approuvé, et l'OMS a été chargée de renforcer les capacités institutionnelles régionales et nationales à utiliser les données factuelles pour l'élaboration des politiques de santé.^{2,3} Le document technique et la résolution ont constitué la base du renforcement des capacités institutionnelles au niveau national.

4. Suite à la résolution adoptée, plusieurs mesures ont été prises pour renforcer les capacités au Bureau régional de l'OMS, dans les bureaux de pays et dans les États Membres. La résolution EM/RC66/R.5 demandait également à l'OMS de rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre aux soixante-huitième et soixante-dixième sessions du Comité régional.

Progrès accomplis depuis 2019

5. Le présent rapport de situation met en lumière les principales activités et réalisations depuis octobre 2019. Malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19, l'OMS a poursuivi son travail dans le

¹ Document technique EM/RC66/6 du Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale sur le renforcement des capacités institutionnelles nationales pour l'élaboration de politiques de santé fondée sur des bases factuelles. Le Caire : Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale ; 2019 (https://applications.emro.who.int/docs/RC_Technical_Papers_2019_6_fr.pdf?ua=1).

² Résolution EM/RC66/R.5 du Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale sur le renforcement des capacités institutionnelles nationales pour l'élaboration de politiques de santé fondée sur des bases factuelles. Le Caire : Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale ; 2019 (<https://applications.emro.who.int/docs/RC66-R5-fre.pdf?ua=1>).

³ Cadre d'action pour améliorer la capacité institutionnelle des pays à utiliser les bases factuelles dans l'élaboration des politiques de santé dans la Région de la Méditerranée orientale. Le Caire : Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale ; 2019 (<https://applications.emro.who.int/docs/EMSID001F.pdf?ua=1>).

cadre de ce mandat, qui consiste, entre autres choses, à continuer l'élaboration de politiques basées sur des données factuelles dans les situations d'urgence.

6. Le Bureau régional a conforté sa capacité d'appui efficace aux pays en créant, au sein de son Département Science, information et diffusion des savoirs, une unité chargée des bases factuelles et des données à l'appui des politiques. L'OMS est parvenue à fournir des fonds temporaires pour soutenir les activités de l'unité (y compris la création d'un poste de conseiller régional) et cherche des solutions et un financement à plus long terme pour assurer la continuité des travaux dans ce domaine à l'avenir.

7. Comme demandé dans la résolution EM/RC66/R.5, un plan d'action régional pour la mise en œuvre du cadre d'action a été élaboré en 2020. Ce plan d'action a été mis au point après une consultation approfondie avec des experts régionaux et mondiaux et des responsables de l'élaboration des politiques, ainsi qu'un examen détaillé des expériences passées dans la Région et au-delà.¹

8. La résolution EM/RC66/R.5 prévoyait également la mise au point d'un réseau régional d'institutions pour soutenir l'élaboration de politiques reposant sur des bases factuelles au niveau national. En réponse, l'OMS a défini le champ d'action et la stratégie du réseau régional des institutions œuvrant à la conversion des données et des bases factuelles en politiques en 2020 (voir annexe). Les États Membres ont été invités à désigner des institutions nationales pour intégrer ce réseau. Il bénéficie du soutien des principales institutions mondiales et régionales qui contribueront à la réalisation de ses objectifs. Les institutions participantes ont confirmé leur engagement envers le programme lors d'une réunion avec l'OMS qui s'est tenue le 10 novembre 2020. Le réseau jouera un rôle important dans le renforcement des capacités régionales et nationales afin d'améliorer la disponibilité, la qualité et l'utilisation des bases factuelles pour la prise de décision et l'institutionnalisation de l'utilisation de ces dernières au niveau national.

9. Le projet de plan d'action régional et le réseau des institutions œuvrant à la conversion des données et des bases factuelles en politiques ont été examinés par les représentants des États Membres lors d'une réunion de consultation à laquelle ont participé le Directeur régional et la Scientifique en chef de l'OMS le 16 novembre 2020.² Le plan d'action régional et la mise en place du réseau des institutions œuvrant à la conversion des données et des bases factuelles en politiques ont reçu un fort soutien de la part de tous les participants. Leurs commentaires et retours d'expérience ont été reflétés dans le plan d'action régional ainsi que dans le champ d'action et les stratégies du réseau.

10. Le plan d'action régional comprend des stratégies et des activités permettant aux pays d'améliorer leurs capacités institutionnelles nationales pour l'élaboration des politiques reposant sur des données factuelles, et aide l'OMS à cet effet. Ces six stratégies sont les suivantes : renforcer la demande et le plaidoyer en faveur de l'élaboration de politiques fondée sur des bases factuelles ; améliorer les structures et les processus décisionnels relatifs à l'utilisation des données probantes ; renforcer les ressources pour l'élaboration des politiques reposant sur des bases factuelles ; améliorer les capacités et les résultats du Bureau régional de l'OMS à l'appui de l'élaboration de politiques fondée sur des données factuelles dans les pays de la Région ; aider les pays à améliorer les capacités institutionnelles nationales pour l'élaboration de politiques reposant sur des bases factuelles et établir un réseau régional et une structure de soutien.

11. La première réunion formelle du réseau des institutions œuvrant à la conversion des données et des bases factuelles en politiques s'est tenue le 30 mars 2021. Suite à un courrier adressé par le Directeur régional de l'OMS aux ministres de la santé de la Région, 22 institutions de 19 pays de la Région ont maintenant rejoint ce réseau en tant qu'institutions membres. En outre, les ministères de la santé de huit pays ont officiellement désigné plusieurs départements comme membres. Comme prévu, il existe désormais 12 institutions d'appui de la Région et d'autres régions qui serviront de ressources pour renforcer les capacités nationales et régionales en matière d'élaboration de politiques fondée sur des bases factuelles, et un Secrétariat pour le réseau des institutions œuvrant à la conversion des données et des bases factuelles en politiques a été établi au Bureau

¹ Le plan d'action est en cours de préparation pour publication et sera bientôt disponible sur le site Web du Bureau régional de l'OMS (<http://www.emro.who.int/en/evidence-data-to-policy/about/about.html>).

² Summary report on the intercountry consultative meeting for the Network of Institutions for Evidence and Data to Policy (NEDtP) and finalizing the regional action plan for evidence-informed policy-making. Le Caire : WHO Regional Office for the Eastern Mediterranean; 2020 (<https://applications.emro.who.int/docs/WHOEMEDP001E-eng.pdf?ua=1>).

régional de l'OMS. Les priorités immédiates pour le réseau comprendront le renforcement des capacités au niveau national, un accent sur les thèmes prioritaires pour l'élaboration de la note d'orientation régionale et la fourniture des principales orientations normatives et techniques requises de l'OMS.

12. Les travaux techniques ont commencé pour élaborer des orientations techniques et des outils. Il s'agit notamment d'un glossaire pour l'élaboration de politiques reposant sur des bases factuelles, d'un outil d'analyse de la situation permettant de sélectionner les modalités nationales appropriées pour l'élaboration de politiques reposant sur des bases factuelles, d'un outil de transférabilité pour l'adaptation des études d'évaluation des technologies de la santé, de programmes de formation visant à renforcer les capacités techniques des différentes parties prenantes pour l'élaboration de politiques reposant sur des bases factuelles, et une évaluation des obstacles et des solutions pour la mise en œuvre de lignes directrices cliniques dans le secteur privé.

13. Des activités de renforcement des capacités ont été entreprises et sont en cours d'extension pour les États Membres et le personnel de l'OMS, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'une note d'orientation (deux événements régionaux par an) et le dialogue politique (une fois par an), et un recueil de ressources pour le renforcement des capacités librement accessibles sur le site Web de l'OMS et des ressources virtuelles à des fins de plaidoyer sont en cours d'élaboration et seront publiées d'ici fin 2021.

14. Le prochain rapport de situation sera soumis au Comité régional en 2023.

Annexe. Champ d'action et stratégies du réseau des institutions œuvrant à la conversion des données et des bases factuelles en politiques dans la Région de la Méditerranée orientale.

Contexte

Comme le souligne le document technique EM/RC66/6 (1) du Comité régional, les politiques de santé doivent être fondées sur des données solides afin de garantir qu'elles sont appropriées, efficaces et qu'elles ont un bon rapport coût-efficacité. L'élaboration de politiques fondée sur des bases factuelles est donc essentielle pour réaliser les Objectifs de développement durable et la couverture sanitaire universelle, et son importance est mise en exergue à maintes reprises dans la stratégie mondiale actuelle de l'OMS, le treizième programme général de travail pour la période 2019-2023 (treizième PGT). Toutefois, il peut être difficile pour les pays d'obtenir et d'utiliser des données factuelles de haute qualité.

Au fil des ans, l'OMS a pris des mesures importantes pour renforcer l'élaboration de politiques de santé fondée sur des bases factuelles dans les pays. Ces efforts se sont intensifiés depuis 2015, et dans une résolution qui fait date (EM/RC66/R.5) en 2019 (2), un cadre d'action visant à améliorer les capacités institutionnelles nationales en matière d'utilisation des données factuelles dans l'élaboration de politiques de santé dans la Région de la Méditerranée orientale a été approuvé (3), et l'OMS a été mandatée pour élaborer un plan d'action pour guider les efforts afin de renforcer les capacités et d'institutionnaliser l'utilisation des données factuelles en vue de l'élaboration de politiques aux niveaux régional et national.

Comme le note le document technique du Comité régional, malgré une augmentation significative du nombre d'études de recherche dans la Région, il existe encore des limites et des lacunes en matière de capacités institutionnelles nationales et d'expertise technique dans l'utilisation systématique d'approches fondées sur des bases factuelles qui rendraient les politiques de santé plus efficaces dans l'amélioration des résultats en termes de santé et d'équité.

La résolution EM/RC66/R.5 prévoyait la mise au point d'un réseau régional d'institutions pour soutenir l'élaboration de politiques reposant sur des bases factuelles au niveau national. Le réseau jouera un rôle important dans le renforcement des capacités régionales et nationales afin d'améliorer la disponibilité, la qualité et l'utilisation des données factuelles pour la prise de décisions, et dans l'institutionnalisation de leur utilisation au niveau national. Il permettra de mettre en commun les enseignements tirés entre les pays ainsi que de soutenir les programmes de l'OMS conformément aux stratégies mondiales et régionales mises au point par l'Organisation et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Énoncé de mission

Le réseau régional des institutions œuvrant à la conversion des données et des bases factuelles en politiques est établi pour aider l'OMS et les États Membres à mettre en œuvre le cadre d'action visant à renforcer les capacités institutionnelles nationales pour l'élaboration de politiques de santé fondée sur des bases factuelles dans la Région de la Méditerranée orientale pour la période 2020-2024

- en renforçant la communication efficace entre les principales parties prenantes (par exemple, les chercheurs et les responsables de l'élaboration des politiques de santé) ;
- en encourageant la collaboration et les partenariats aux niveaux national, régional et mondial ;
- en partageant les enseignements tirés et en renforçant les capacités aux niveaux national et institutionnel ;
- en fournissant des produits de connaissance de haute qualité pour l'élaboration des politiques de santé ; et
- en plaidant pour l'utilisation des bases factuelles dans toutes les politiques de santé nationales.

Objectifs principaux

- Soutenir l'élaboration de politiques nationales fondée sur des bases factuelles pour la santé.
- Améliorer la capacité technique régionale et nationale à utiliser les bases factuelles dans l'élaboration de politiques de santé.
- Collaborer avec les États Membres pour améliorer l'utilisation de ces bases factuelles dans l'élaboration des politiques.
- Soutenir le personnel de l'OMS dans la Méditerranée orientale dans ses efforts visant à améliorer l'utilisation des données probantes dans l'élaboration des politiques.
- Partager des idées et des données d'expérience à l'appui de l'élaboration de politiques fondée sur des bases factuelles par les États Membres, en particulier ceux qui disposent de mécanismes institutionnels efficaces en la matière.
- Reconnaître et améliorer l'expertise nationale et régionale dans l'élaboration de politiques fondée sur des bases factuelles.

Structure du réseau régional des institutions œuvrant à la conversion des données et des bases factuelles en politiques

Le réseau se composera des acteurs principaux suivants :

- Institutions membres
 - Une ou deux institutions de chaque pays de la Région (selon la taille du pays).
- Secrétariat du réseau
 - Le Secrétariat sera constitué de membres de l'Unité Bases factuelles et données à l'appui des politiques du Département Science, information et diffusion des savoirs du Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale.
- Groupe d'orientation
 - À désigner par le Directeur régional de l'OMS.
- Institutions de soutien et partenaires
 - Institutions clés pouvant fournir un soutien technique et matériel conforme à la mission et aux objectifs du réseau susmentionné.

Champ d'action

Les membres du réseau régional des institutions œuvrant à la conversion des données et des bases factuelles en politiques s'engagent à participer activement et régulièrement à des activités connexes, y compris aux réunions annuelles du réseau et aux téléconférences. L'adhésion au réseau n'implique pas de fonctions réglementaires ou exécutives régionales ou nationales ; ces rôles sont assumés par les institutions membres sur la base des accords et processus nationaux pertinents. L'OMS fournira au réseau un soutien technique, un renforcement des capacités et des fonctions de secrétariat.

Sélection des institutions membres pour rejoindre le réseau

Les institutions membres doivent être situées dans des pays de la Région et désignées pour rejoindre le réseau par le ministère de la santé national concerné. Les institutions proposées doivent répondre au moins à deux des critères suivants :

- Il devrait s'agir d'institutions universitaires (par exemple, grandes universités ou écoles de santé publique) ou d'institutions clés en matière d'élaboration de politiques (par exemple, institutions de santé publique ou institutions de recherche en santé nationales).
- Elles devraient entretenir une relation formelle avec le ministère de la Santé, de la manière suivante :
 - soit être structurellement liés au ministère ou entretenir une relation et une collaboration établies à long terme avec celui-ci ;
 - soit jouer un rôle essentiel en collaboration avec le ministère et d'autres partenaires clés pour améliorer les politiques de santé, surveiller et renforcer leur mise en œuvre et évaluer l'impact des politiques sur les résultats sanitaires.
- Elles devraient avoir la capacité en ressources humaines et l'expérience technique nécessaires pour les étapes et processus clés de l'élaboration de politiques fondée sur des bases factuelles telles que : les processus d'application des connaissances ; la conduite du dialogue sur les politiques ; l'élaboration de notes d'orientation sur les politiques ; l'adaptation ou l'élaboration de rapports d'évaluation des technologies de la santé ; les lignes directrices de pratique clinique ou de santé publique ; et la préparation de rapports d'évaluation de l'impact des politiques.
- Elles devraient avoir des antécédents d'approche collaborative et de partenariat avec d'autres entités nationales, régionales ou mondiales connexes dans les domaines susmentionnés (processus d'application des connaissances, conduite du dialogue sur les politiques, élaboration de notes d'orientation sur les politiques, adaptation ou élaboration de rapports d'évaluation des technologies de la santé, lignes directrices de pratique clinique ou de santé publique, ou préparation de rapports d'évaluation de l'impact des politiques). Ces expériences devraient avoir été bien documentées et publiées.

Principaux résultats escomptés

À l'horizon 2023, il est prévu que le réseau jouera un rôle important, en soutien de l'OMS et des États Membres, dans les actions suivantes :

- le renforcement des capacités nationales d'élaboration de politiques fondée sur des bases factuelles ;
- l'établissement et l'institutionnalisation de politiques fondés sur des bases factuelles dans les pays par le biais de réglementations, de structures et de processus établis ;
- le renforcement du plaidoyer et du soutien pour l'élaboration de ces politiques au niveau national ;
- la mise à disposition régulière de produits de diffusion des connaissances, tels que des notes d'orientation sur des questions de santé régionales hautement prioritaires ;
- l'élaboration de plans à moyen et long terme pour l'adaptation ou l'élaboration de lignes directrices et de rapports d'évaluation des technologies de la santé dans les contextes régionaux ou nationaux ; et
- la mise au point de processus d'intervention rapide pour les bases factuelles et les recommandations adaptées au contexte dans les situations d'urgence.

Références

1. Document technique EM/RC66/6 du Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale sur le renforcement des capacités institutionnelles nationales pour l'élaboration de politiques de santé fondée sur des bases factuelles. Le Caire : Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale ; 2019 (https://applications.emro.who.int/docs/RC_Technical_Papers_2019_6_fr.pdf?ua=1).
2. Résolution EM/RC66/R.5 du Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale sur le renforcement des capacités institutionnelles nationales pour l'élaboration de politiques de santé fondée sur des bases factuelles. Le Caire : Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale ; 2019 (<https://applications.emro.who.int/docs/RC66-R5-fre.pdf?ua=1>).

3. Cadre d'action pour améliorer la capacité institutionnelle des pays à utiliser les bases factuelles dans l'élaboration des politiques de santé dans la Région de la Méditerranée orientale. Le Caire : Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale ; 2019 (<https://applications.emro.who.int/docs/EMSID001F.pdf?ua=1>).